

Fonctionnement de l'échelle AVQ et détermination de l'état de dépendance

La grille des Actes de la Vie Quotidienne (AVQ) détermine 4 actes de la vie quotidienne essentiels : se déplacer, s'alimenter, s'habiller et se laver.

	Dépendance Partielle	Dépendance Totale
 <p>Se laver</p>	<p>→ Faire la toilette simple de toute la partie supérieure du corps OU → Faire la toilette simple de toute la partie inférieure du corps. La partie supérieure du corps est celle au-dessus de la ceinture et la partie inférieure celle en dessous de la ceinture.</p>	<p>Se laver le haut ainsi que le bas du corps avec le matériel préparé.</p>
 <p>S'habiller</p>	<p>→ Vêtir et dévêtir la partie supérieure du corps OU → Vêtir et dévêtir la partie inférieure du corps.</p>	<p>Une fois les vêtements préparés, se déshabiller et s'habiller le haut et le bas du corps, y compris avec des vêtements adaptés à son handicap.</p>
 <p>S'alimenter</p>	<p>→ Se servir, c'est à dire couper ses aliments, remplir un verre, éplucher un fruit, (mais n'incluant pas la préparation des repas) OU → Porter les aliments à la bouche et les avaler.</p>	<p>S'alimenter et boire à partir d'un repas préparé, coupé et servi.</p>
 <p>Se déplacer</p>	<p>→ Se lever d'un lit, d'un fauteuil ou d'une chaise, se coucher et s'asseoir OU → Aller d'une pièce à l'autre à l'intérieur du domicile. L'usage d'une aide technique (cane, déambulateur, fauteuil roulant) par la personne n'influe pas sur le jugement s'il permet à la personne de se déplacer sans aide humaine.</p>	<p>Se déplacer sur une surface plane, avec ou sans aide technique.</p>

Besoin de conseils ?

Faites un bilan personnalisé avec votre conseiller Mgéfi afin de déterminer le montant du capital à souscrire le plus adapté.



▶ N°Cristal 09 74 75 29 29

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



N'hésitez pas à faire un devis directement sur

mgéfi.fr



Mgéfi

6, rue Bouchardon – CS 50070
75481 Paris Cedex 10

Mgéfi

GRUPE **vyv**

Distributeur : Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Mgéfi), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité – Siren : 499 982 098 – 6, rue Bouchardon – CS 50070 – 75481 Paris Cedex 10 – www.mgefi.fr

Assureur : MFPrévoyance, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 81 773 850 euros – Entreprise régie par le Code des assurances – Immatriculée au RCS Paris sous le n° 507 648 053 – 4, place Raoul Dautry - 75015 Paris

Organisme de contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle, les conditions de vos garanties figurent sur les statuts et règlements mutualistes.



Mgéfi
GRUPE **vyv**

 PRÉVOYANCE

MGEFI 090 – Document non contractuel – Crédit photo : Getty – 11/2021



Plurio Dépendance



Parce que nous sommes tous confrontés au risque de dépendance : accident de la vie, maladie grave ou tout simplement faire face au temps qui passe, il est important d'anticiper et de se prémunir financièrement contre la perte d'autonomie.

Malgré les différentes aides publiques, le reste à charge est bien souvent élevé et peut peser sur les finances de votre foyer ainsi que sur celles de vos proches : aménagement du domicile, aide ménagère, établissements médicalisés, auxiliaire de vie pour aider aux actes de la vie quotidienne...

Le saviez-vous ?

En France, la dépendance a un coût : environ 1 053 € */ mois pour un maintien à domicile et 1 977 € **/ mois pour une chambre individuelle en Ehpad.

* Retraite.com - Etudes sur les coûts du bien vieillir à domicile - 2020

** Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) - 2020

Comment Plurio Dépendance peut vous aider ?

Plurio Dépendance vous assure le versement d'une rente mensuelle en cas de dépendance totale et de dépendance partielle si l'option est souscrite. Vous choisissez votre niveau de rente selon vos besoins, votre situation financière et familiale, à partir de 206 € jusqu'à 2 060 € par mois, par tranche de 103 €, soit 19 niveaux de rente possibles.

En cas de dépendance totale, vous percevrez la rente choisie en totalité. Vous pouvez également opter pour l'option "dépendance partielle", qui vous permettra de percevoir la moitié du montant de la rente choisie en cas de dépendance partielle.

EXEMPLE

Mme Guérin, 55 ans, souhaiterait une rente de 515 € / mois (soit 5 tranches de 103 €) en cas de dépendance totale. Sa cotisation mensuelle s'élèvera à 12,40 € (5 x 2,48 €). En choisissant aussi l'option « dépendance partielle » qui lui assurera une rente de 257,50 € / mois en cas de dépendance partielle, sa cotisation mensuelle s'élèvera à 15,45 € (0,61 x 5 + 2,48 x 5)

BON À SAVOIR

Le déclenchement de la garantie Plurio Dépendance s'effectuera dès la détermination du degré de l'état de dépendance qui s'appuiera sur la grille des Actes de la vie Quotidienne (AVQ) que vous pouvez découvrir en fin de dépliant, ainsi que sur l'évaluation du médecin conseil de l'assureur.

Les montants des cotisations au titre du contrat Plurio Dépendance sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :



CÔTÉ TARIFICATION

Le montant de la cotisation est calculé en fonction de votre âge à la date de la demande d'adhésion et du montant de la rente choisi. En d'autres termes, le tarif est fixe : plus vous adhérez jeune, plus le tarif est avantageux.

La garantie optionnelle « dépendance partielle » fait l'objet d'une cotisation spécifique, calculée selon ces mêmes critères.

DÉPENDANCE TOTALE

DÉPENDANCE PARTIELLE

Pour 103 euros de rente mensuelle*

- de 36 ans	1,03€	0,26€
36 à 40 ans	1,03€	0,26€
41 à 45 ans	1,35€	0,33€
46 à 50 ans	1,82€	0,46€
51 à 55 ans	2,48€	0,61€
56 à 60 ans	3,59€	0,91€
61 à 65 ans	5,05€	1,28€
66 à 69 ans	6,49€	1,62€

* Cotisation mensuelle

Bonne nouvelle !
Votre conjoint(e)
peut également
adhérer à Plurio
Dépendance.

Notre solution Plurio
Dépendance vous
propose une rente
personnalisable
en fonction de vos
besoins pouvant aller
jusqu'à 2 060 € / mois.



Les +
qui font
la différence



Une rente
mensuelle
au choix allant
de 206 €
à 2 060 €



Une garantie
optionnelle
dépendance
partielle



Une cotisation
fixe
à l'adhésion



Un versement
garanti
pendant toute la
durée de l'état de
dépendance



Une rente non
soumise à l'impôt,
cumulable avec
l'APA



Possibilité
de modifier
le montant de
la rente à tout
moment